

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des maquettistes-volumistes en France Question écrite n° 6658

Texte de la question

M. Jacques Cattin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des maquettistes-volumistes en France. Ils sont au nombre de 300 à exercer en libéral dans cette branche d'activités. Ils ont un rôle important pour assurer la promotion d'un produit, sans recourir nécessairement à l'assistance d'un vendeur. Ils permettent aussi au public d'appréhender avec précision et réalisme tous les contours de projets d'aménagements. Bref, les maquettistes-volumistes concourent au développement de l'économie du pays, en partenariat avec de nombreux acteurs, publicitaires, *designer*, architectes ou encore bureaux d'études. Or depuis plusieurs années, le volume d'activités de nombre de ces professionnels est mis sous pression. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution : les contraintes budgétaires des donneurs d'ordres, le développement du maquettisme au sein des cabinets d'architectures eux-mêmes, la concurrence des pays émergents, les réseaux fermés qui font la part belle aux grosses structures ou encore le recours aux technologies informatiques nouvelles, qui dispensent de solliciter un maquettiste. Considérant l'utilité du travail des maquettistes-volumistes, il lui demande quelles mesures concrètes pourraient être mises en œuvre pour préserver le dynamisme de cette filière.

Texte de la réponse

Exerçant sur un marché concurrentiel, les maquettistes-volumistes doivent adapter leurs pratiques professionnelles aux choix et orientations définis par leurs donneurs d'ordres. A cet égard, cette profession n'échappe pas à la transformation digitale de l'économie et l'utilisation des outils numériques performants constitue l'une des conditions de la nécessaire modernisation des métiers, et en particulier celui des maquettistes-volumistes. Les services du ministère de l'économie pourront examiner avec attention les propositions que les maquettistes-volumistes ou leurs organisations professionnelles leur soumettront, sur la base d'informations étayées pour assurer le développement ou la diversification de leurs activités.

Données clés

Auteur : M. Jacques Cattin

Circonscription: Haut-Rhin (2e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6658 Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 mars 2018, page 2241 Réponse publiée au JO le : 15 mai 2018, page 4066